

## Volet 3 : Revalorisation des salaires et contrôle social

La Fédération FO Énergie ne signera pas le projet d'accord de "modernisation" de la grille salariale proposé par les employeurs. Jusqu'au 18 juin, date définitive de mise à la signature du projet, nous vous diffuserons un ensemble de fiches explicatives pour connaître les conséquences potentielles du texte sur votre rémunération et votre parcours au sein des IEG.



### 1 SEULE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

**1,8% d'augmentation** étalés sur 3 ans :  
+ 0,6% les 1<sup>er</sup> juillet 2027, 2028 et 2029



### RETRAITE

Cette augmentation ne sera pas assurée pour tous **les salariés partant prochainement à la retraite.**



### NÉGOCIATIONS SNB ET GRILLES

**RIEN** ne garantit que **les futures négociations sur le SNB** ne soient entachées en vue de neutraliser cette augmentation générale.

Permettre en parallèle un découpage de la grille en pas de 0,1% ouvre la boîte de Pandore à de potentielles négociations pour des **pas encore moindre !**

Cette augmentation n'est qu'un pansement sur une jambe de bois : le projet ne devrait pas conduire à un **effort financier des salariés** (pas moyen d'un NR 2,3% → 2%). Or, une VRAIE compensation passerait par une **revalorisation FORTE et IMMÉDIATE.**

**Sur un salaire de 3 000€,  
c'est +54€ après les 3 années  
proposées de mesure  
accompagnement.**



### CONTRÔLE SOCIAL LIMITÉ ET AFFAIBLI

Dans les bilans sociaux, là où la répartition des salaires était claire et définie, demain, les pas de 0,1% empêcheront une transparence des salaires et une égalité de traitement entre les salarié(e)s.

**Dans leur empressement à conclure, certaines organisations syndicales ont préféré sécuriser une signature rapide, quitte à entériner 1,8% sur 3 ans et à laisser de côté la proposition initiale des employeurs, de 1,9% sur 4 ans.**

**Il est clair : FO ne signera pas cet accord !**

RETROUVEZ NOS AUTRES PUBLICATIONS :

[MODIFICATIONS DE GRILLES](#)

[ÉCHELONS ET ASTREINTE](#)

[SIGNEZ LA PÉTITION FO](#)

